



SKM

Déclaration de Son Excellence Mohamed LOULICHKI
Ambassadeur, Représentant Permanent du Maroc
A l'occasion
de la première Session de la Plate-forme Mondiale sur la Réduction des
Risques des Catastrophes
-Genève, du 5 au 7 juin 2007-

Monsieur le Président,

A l'occasion de cette première Session de la plateforme mondiale sur la réduction des catastrophes, permettez moi de rendre hommage au Secrétariat de la Stratégie Internationale de la Prévention des Catastrophes pour les efforts louables qu'il ne cesse de déployer pour encourager un dialogue constructif et une concertation franche entre les nations autour de ce thème si crucial.

Monsieur le Président,

La série de catastrophes naturelles auxquelles fait face mon pays notamment le séisme, les inondations, les invasions acridiennes, la sécheresse et la désertification, aux conséquences désastreuses sur les plans économique et social, ont permis l'émergence d'une prise de conscience à l'égard du caractère pluridisciplinaire et multisectoriel de la prévention des catastrophes.

C'est pourquoi, le Maroc s'est employé à adopter une approche holistique, réaliste et participative visant la prévention des catastrophes et la réduction de leurs effets, fondée sur un engagement politique clair, des institutions solides et la mobilisation de la société civile et le secteur privé dans cette entreprise.

Cet intérêt, faut-il le souligner, puise son fondement dans les Hautes Directives de Sa Majesté le Roi Mohamed VI, qui a invité les participants à la 7ème Conférence des Parties sur les Changements climatiques tenue à Marrakech en 2001 à cette interrogation collective : « Faut-il attendre que des drames effroyables surviennent pour prendre conscience et se sentir responsable ? Pour sa part, le Maroc ne se résigne pas à cette fatalité et assume dans toute la mesure de ses moyens, la totalité de ses responsabilités d'Etat ».

Partant de cette conviction, le Maroc a participé activement au processus préparatoire de la Conférence de Kobé en tant que membre du Comité préparatoire représentant le groupe africain, il a adopté le plan d'action de Kobé–Hyogo (2005-2015) qui traduit l'engagement ferme des pays d'appréhender efficacement cette problématique et ne ménage aucun effort pour sa mise en œuvre. Une mise en œuvre qui, à notre avis, se fonde sur une approche holistique englobant, outre les responsabilités des Etats et des collectivités, la coopération bilatérale, régionale et internationale, le partenariat, la mobilisation des ressources financières et le transfert de la technologie.

Dans cette perspective, plusieurs actions d'envergure ont été menées par mon pays à l'échelle nationale et locale, dont on peut citer :

- 1- L'élaboration de la stratégie nationale de prévention et de gestion des risques de catastrophes ; projet lancé en collaboration et avec l'appui financier du PNUD, en s'inspirant de la stratégie de KOBE-HYOGO et qui prend en considération toutes les étapes, notamment :
 - la mise en place d'une plate-forme multisectorielle pour la gouvernance de la réduction des risques de catastrophes,
 - l'élaboration et le renforcement du cadre réglementaire en matière de gestion des risques,
 - la connaissance des risques, le renforcement de leur surveillance et de leur prévision par la réalisation de la cartographie des risques et des systèmes d'information
 - la prévention par la prise en compte des risques dans l'aménagement du territoire, l'utilisation du sol et la construction et la réalisation de plans de prévention des risques ;
 - la gestion des catastrophes par l'élaboration de plans d'intervention en cas de catastrophes
 - La mise en place de programmes de sensibilisation et d'information des décideurs et de la population sur les risques
 - La mise en place des dispositifs de réhabilitation après une catastrophe

Bien plus et outre ce projet de stratégie, d'autres actions ont été entreprises , dont :

- 2- Le renforcement du cadre réglementaire et technique dans le domaine de la construction parasismique .
- 3- L'élaboration de Plans de Prévention des Risques liés à l'utilisation des produits chimiques dangereux.

- 4- La mise en place d'un Observatoire Régional des risques sanitaires liés aux catastrophes
- 5- L'organisation de plusieurs sessions de formation, information et sensibilisation sur les risques majeurs
- 6- La mise en place d'une procédure réglementaire de prise en compte des risques naturels (Inondations, glissements de terrain, etc. ..) dans les nouveaux plans d'aménagement à l'échelle provinciale avec le Code de l'urbanisme 2006.

Monsieur le Président,

Dans cette lutte globale pour la prévention des catastrophes, il convient de mettre en valeur l'importance de certaines autres actions qui méritent l'attention, dont :

-La définition d'un cadre juridique pour la coopération internationale en matière de prévention des désastres. Ce cadre, qui pourrait être matérialisé par une convention spécifique, devra tenir compte des difficultés rencontrées dans l'application d'autres accords internationaux apparentés, tels que la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique ; notamment en ce qui concerne le financement des activités d'adaptation,

-L'intégration, dans l'approche préventive, de tous les océans et les mers notamment la Méditerranée compte tenu de son emplacement à la jonction de deux plaques tectoniques susceptibles de provoquer des catastrophes naturelles similaires à celles provoquées dans le passé..

-L'élaboration par les Nations Unies d'une étude globale sur les régions exposées aux catastrophes et l'établissement d'une carte mondiale des zones les plus vulnérables dans le monde. Le but ultime étant de pouvoir intégrer la prévention de ces risques dans les stratégies du développement des pays de ces régions .

-La mise en place d'un fonds spécial au profit des pays les plus vulnérables pour le financement des activités liées à la prévention et à la gestion des désastres, et destinées à :

-L'amélioration de la connaissance des risques par la cartographie, le développement des systèmes d'alerte et de surveillance, et le développement de modèles de vulnérabilité spécifiques et adaptés au contexte des pays les plus exposés.

-L'élaboration de guides en matière de prévention et de gestion des différents types de désastres, adaptés aux contextes spécifiques des pays les plus vulnérables.

Monsieur le Président,

Comme tous les pays participant à ce processus, le Royaume du Maroc fonde beaucoup d'espoir sur cette assise et compte sur les efforts des uns et des autres pour en faire une véritable solidarité Nord-Sud et Sud-Sud, et un forum d'échange de savoir-faire et d'expertise à même de déboucher sur des conclusions tangibles et ,partant , permettre aux pays vulnérables de mieux se prémunir contre les désastres et leurs effets destructeurs.

Je vous remercie